



BLASON :

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté le 16 novembre 1999.

« D'azur, à un pairle d'argent, maçonné de sable, accosté de deux têtes de mouton d'or.»

TOPONYMIE :

Nom d'origine latine "Quarelis" qui signifie la pierre taillée.

CARELLES

EXPLICATIONS :

Le pairle symbolise la position du village dans la fourche formée par la réunion de deux affluents de l'Ernée. Il est maçonné faisant ainsi penser à un mur pour rappeler le nom du village.

Les têtes de mouton symbolisent Jean Baptiste le saint patron de Carelles.

Les ornements sont deux deux gerbes de blé d'or, mises en sautoir par la pointe et liées de sable afin d'honorer l'activité agricole.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en lettres majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

PRÉCISIONS HÉRALDIQUES :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

L'azur est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sur le pairle et les têtes de mouton.

Le pairle est une pièce honorable qui mesure deux modules de large sur les sept que compte l'écu.

Le terme maçonné signifie que l'on dessine les lignes de maçonnerie d'un mur à l'intérieur d'un motif, pièce honorable, coupure de partition ou meuble, afin de lui donner l'aspect d'un objet bâti.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de Carelles a été réalisé sans reprendre d'armoiries de famille.

HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de Carelles n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.